

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 737

Rubrik: Comptes : Domaine Public 1983

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La mutualité muette

Deux initiatives sur le même sujet sont concoctées. Le Concordat des caisses d'assurance-maladie d'une part, le parti socialiste et l'Union syndicale d'autre part. A votre bonne santé! On va trinquer (dans les deux sens du terme).

Une révision des bases de la LAMA s'impose de toute évidence. La solidarité ne s'y manifeste plus: chacun paie, quel que soit son revenu, les mêmes primes; plus la famille est nombreuse, plus le multiple des cotisations est fort.

A cela s'ajoute l'explosion du coût de la santé.

Il n'y a pas de solution unique, bien sûr, à ce défi lancé aux sociétés modernes. Mais entre toutes les «entrées» sur ce sujet, une indispensable: le renouvellement, à la base, de la solidarité.

Sans théorie, la découverte pratique et personnelle de ce problème.

Il y a dix ans, un collègue me dit: je suis assuré totalement contre les gros risques auprès d'une assurance privée. Les kleenex de mes rhumes ordinaires, je peux les payer dans mes dépenses courantes. J'interroge sur ce sujet un ami qui fait la doctrine en la matière. Il explique: contraire à la mutualité, favorise le développement des cliniques privées, fausse la planification hospitalière, etc.

Il y a cinq ans, le responsable d'une entreprise me renseigne sur son expérience. J'avais décidé de prendre en charge, dit-il, une partie des cotisations d'assurance-maladie; et j'ai demandé à l'ensemble de mes collaborateurs: «quel est le montant que vous pouvez supporter avant qu'intervienne l'assurance?» Après délibérations internes, ils ont fixé la franchise à 500 francs.

Il y a un an, la mutuelle à laquelle j'appartiens depuis plus de trente ans, me communique les tarifs avec franchise de 500 francs pour les soins

ambulatoires: cotisations réduites presque de moitié.

Il y a une semaine, l'ami, qui fait la doctrine, déclare: sur ce sujet, j'ai révisé ma position.

Expériences faites, il est dès lors possible de préciser quelques postulats et principes.

La franchise, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, n'est pas satisfaisante. Elle soumet les mutuelles à la pression des assurances privées; elle n'est pas proportionnelle aux ressources de l'assuré; elle ne tient pas compte de la famille; elle encourage le recours à l'hospitalisation privée.

En revanche, la franchise s'appuie sur une évidence. Il est équitable de supporter pour sa propre santé ce qu'un automobiliste affecte, sans sourcilier, en service d'entretien kilométrique. La franchise casco paraît naturelle, pourquoi pas la franchise maladie?

Il serait donc nécessaire d'adapter la franchise à des règles sociales. Esquisse de quelques-uns de ces impératifs.

— Adapter la franchise aux ressources de l'assuré. Par exemple de 50 à 1000 francs.

— En exempter les mineurs.

— Admettre, hors franchise, un contrôle préventif régulier.

Si une mutuelle appliquait ces règles spontanément, que se passerait-il? Une fuite de la clientèle attirée par les tarifs plus bas et sans correctif social de la concurrence? Cela n'est pas certain, si la solidarité est encore vivante.

Mais à supposer qu'il y ait, dans des circonstances données, détournement de clientèle, il serait naturel que l'autorité publique intervienne pour corriger, par subvention, les distorsions constatées. L'argent public encouragerait, comme aux origines, la véritable solidarité.

Il n'y a pas, faut-il le répéter en conclusion, de solution unique au coût de la santé.

Mais une des conditions de la réussite, c'est que les mutualités fassent la preuve de leur imagination. Recourir à l'initiative (une signature et puis voilà) pour réclamer plus d'argent et, comme il ne doit pas être gaspillé, plus de contrôle, c'est oublier un élément essentiel: la renaissance de la mutualité.

A. G.

COMPTES

Domaine Public 1983

Les chiffres que nous nous faisons un devoir de publier année après année et qui cernent l'état de santé de «Domaine Public» sont trompeurs!

La relative stabilité des «charges» et des «produits» (une partie des ventes au numéro 1983 est reportée sur l'année en cours) d'un exercice à l'autre masque les extraordinaires efforts indispensables pour maintenir en vie et améliorer cet hebdomadaire. Efforts d'abord pour assurer une qualité rédactionnelle satisfaisante avec un minimum de moyens (une équipe rédactionnelle bénévole, assistée d'un seul journaliste professionnel salarié), efforts aussi pour conquérir de nouveaux lecteurs sans recours à la promotion de masse hors de portée financière.

Voici donc le portrait sec de l'année 1983, bilan sans histoires d'un combat mené sans relâche. Entre les lignes, vous lirez aisément, chers amis abonnés, à quel point nous comptons sur vous.

Comptes d'exploitation 1983

(1982)

Impression et distribution	Fr. 79 740.05	(79 220.15)
Salaires et charges soc.	Fr. 55 080. —	(51 975. —)
Frais d'adm. et divers	Fr. 9 909.60	(13 158.15)
Total des charges:	Fr. 144 729.65	(144 353.30)
Ventes: aux numéros	Fr. 899.25	(1 470.15)
abonnements	Fr. 143 849.10	(142 959.65)
Total des produits:	Fr. 144 748.35	(144 429.80)
Résultat (bénéfice)	Fr. 18.70	(76.50)